

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Les-mensonges-de-l-Andra-devant-la-justice-compte-35901>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Campagnes et mobilisations nationales > Projet Cigéo à Bure : non à l'enfouissement des déchets radioactifs ! > Archives >
Nos actions juridiques > **Les mensonges de l'Andra devant la justice : compte-rendu de l'audience du 5 janvier 2015**

7 janvier 2015

Les mensonges de l'Andra devant la justice : compte-rendu de l'audience du 5 janvier 2015

Le 5 janvier 2015, l'Andra a été convoquée devant le Tribunal de grande instance de Nanterre suite à l'assignation en justice pour faute déposée par 6 associations (ASODEDRA, BureStop55, Cedra52, Habitants Vigilants de Gondrecourt-le-Château, MIRABEL - Lorraine Nature Environnement, Réseau "Sortir du nucléaire").



Nos associations mettaient l'Andra en cause pour avoir dissimulé, pendant plus de 15 ans, des informations concernant la ressource géothermique à Bure, qui interdit l'implantation d'un site d'enfouissement de déchets radioactifs à cet endroit-là en raison d'un risque de perforation des déchets. Ce faisant, comme l'a démontré notre avocat, l'Andra a délibérément failli à sa mission d'information et de transparence, à laquelle elle est expressément tenue en tant qu'agence dotée d'une mission de service public. *« Nous voulons mettre fin à cet art de la désinformation pratiqué par l'Andra. Qu'un juge reconnaisse l'incapacité de l'Andra à dire la vérité sur les difficultés qu'elle rencontre dans l'accomplissement de sa mission de gestion à long terme des déchets radioactifs »*, a déclaré Me Etienne Ambroselli.

Cette désinformation s'est poursuivie en cours de procédure et jusqu'à l'audience. Les arguments soulevés par l'Andra n'ont rien apporté de nouveau ; leur faiblesse avait déjà été soulignée à plusieurs reprises dans les [conclusions en réponse déposées avant l'audience par les associations](#). Acculée dans ses retranchements, l'Andra est contrainte de faire évoluer son discours... et par voie de conséquence, d'aggraver sa désinformation du public. Après avoir prétendu à l'absence de potentiel géothermique, elle a dû reconnaître son existence ; désormais, pour contourner les problèmes de sûreté, elle prétend même qu'il serait possible d'exploiter la géothermie à côté du site, et que la sûreté du site n'en pâtirait pas ! Désormais, selon l'avocat de l'Andra, une perforation des déchets par un forage accidentel générerait cent fois moins de radioactivité que la radioactivité naturelle ! Ces déchets - de haute activité à vie longue - seraient donc anodins. Quant à la Règle Fondamentale de Sûreté, puis le Guide de Sûreté, ils seraient donc sans objet...

Lorsque la mémoire du site aura disparu et qu'un éventuel forage destiné à exploiter l'énergie du sous-sol (scénario tout à fait imaginable au vu de l'épuisement des ressources fossiles) perforera les galeries, les générations futures seront les victimes de l'irresponsabilité de nos dirigeants, qui auront autorisé un tel projet.

N'ayant pas d'argument supplémentaire, l'avocat de l'Andra n'a pas pu se justifier vis-à-vis des malfaçons et des dysfonctionnements inadmissibles constatés lors du forage géothermique, se contentant de prétendre que de tels problèmes (obstruction anormale des outils par de la boue, impossibilité de réaliser des tests de longue durée, échantillonnage non conforme, température mesurée hors des règles de l'art...) seraient "habituels".

Le délibéré sera rendu le 27 mars prochain à 14h (et non le 26 comme annoncé lors de l'audience). Nous espérons que la justice reconnaîtra l'évidence des éléments apportés par nos associations.

[Retrouver le dossier juridique :](#)



D'autres images du rassemblement festif avant l'audience sur [Citizenside](#)

Reportage Radio Classique :



MYTF1 news :

Revue de presse :

- **Le Républicain Lorrain :**
<https://www.republicain-lorrain.fr/actualite/2015/01/04/bure-ca-chauffe-pour-l-andra>
- **LCI/TF1**
<https://videos.tf1.fr/infos/2014/geothermie-contre-stockage-de-dechets-nucleaires-l-andra-en-8542108.html>
- **Reporterre :** <https://reporterre.net/Pour-imposer-le-site-de-dechets>
- **France 3 Lorraine :**
<https://france3-regions.francetvinfo.fr/lorraine/2015/01/05/bure-geothermie-contre-stockage-de-dechets-nucleaires-l-andra-en-proces-623426.html>
- **L'Humanité**
<https://www.humanite.fr/proces-geothermie-contre-stockage-de-dechets-nucleaires-bure-561651>
- **L'Est Éclair :**
<https://www.lest-eclair.fr/aube/geothermie-contre-dechets-l-andra-en-proces-aujourd-hui-ia0b0n326894>

- **Le Figaro** : <http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2015/01/05/97002-20150105FILWWW00341-dechets-radioactifs-l-andra-devant-la-justice.php>
- **20 minutes** : <https://www.20minutes.fr/planete/1510491-20150105-dechets-radioactifs-enfouis-bure-associations-attaquent-andra-justice>
- **RTL.be** : <https://www.rtl.be/info/magazine/science-nature/un-projet-controverse-de-stockage-de-dechets-dans-la-meuse-porte-en-justice-689224.aspx>
- **France 3 Champagne-Ardenne** (avancer à 5 minutes) : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/champagne-ardenne/emissions/jt-1920-champagne-ardenne>
- **L'Est Républicain** : <https://www.estrepublicain.fr/environnement/2015/01/05/cigeo-l-andra-a-la-barre>
- **Journal de la Haute-Marne** : <https://www.jhm.fr/departement/actualites/19434-nucleaire-l-andra-a-t-elle-menti-sur-la-geothermie>